

Arrêté du 20 juillet 2011 portant nomination d'un agent contractuel en qualité de régisseuse d'avances suppléante auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est
NOR : JUSF1120236A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2011 portant nomination de la régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande du 13 juillet 2011 du directeur interrégional pour la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1

Mademoiselle Madeline MARTINEZ, secrétaire administrative contractuelle, auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est est nommée régisseuse d'avances suppléante auprès de ladite direction

Article 2

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer le régisseur titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mademoiselle Madeline MARTINEZ est dispensée de constituer un cautionnement.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er septembre 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 20 juillet 2011

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des
moyens

Aurore CHENU